Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900575-20251215-2025_AS_28-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS

Le dix décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, s'est réuni en Mairie le Conseil d'Administration du C.C.A.S. sous la présidence de M. Daniel GOYAT, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. GOYAT Daniel, Mme BODIVIT Mylène, Mme STEPHAN Francine, M. LAVENANT Philippe, M. TUDAL Philippe, Mme COSSEC Liliane, Mme GLEONEC Yvonne, Mme OULC'HEN Madeleine, M. Aimé TUDAL, M. PYATZOOK Daniel,

AVAIT DONNE PROCURATION : Mme Audrey LE MOINE à Mme Mylène BODIVIT

ABSENTS : Mme PERCHOC Laurence

****

M. LAVENANT Philippe a été élu secrétaire de séance

****

2025-AS-28-DOSSIER INDIVIDUEL – M. JOURDAIN Frédéric

M. JOURDAN est en arrêt maladie depuis le 8 mai 2025. Une demande d'invalidité pour maladie professionnelle est actuellement en cours. Toutefois, il ne perçoit aucune indemnité depuis un mois en raison d'une erreur administrative commise par le médecin de la clinique, lequel est désormais à la retraite et dont le secrétariat a définitivement fermé. Un rendez-vous avec son médecin traitant a eu lieu le 28 novembre 2025 afin de tenter de régulariser la situation, celui-ci lui a renouvelé son arrêt maladie. M. JOURDAN est toujours dans l'attente d'une réponse (03.12.2025).

Par ailleurs, M. JOURDAN doit faire face à des charges importantes, notamment son loyer qu'il a du mal à régler, ainsi qu'un leasing automobile qu'il ne peut plus assumer. À compter d'aujourd'hui, il bénéficiera d'un colis alimentaire jusqu'au mois de juillet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accorde une aide financière à hauteur de 200.00 € afin de l'accompagner dans cette période difficile.

Le Président,
Daniel GOYAT